PRATIQUES ÉCOLOGIQUES DANS LES ESPACES VERTS DE MON IMMEUBLE

Groupe de Diffusion d'Informations sur l'Environnement

PLANETE COPROPRIETE

PRATIQUES ÉCOLOGIQUES DANS LES ESPACES VERTS DE MON IMMEUBLE

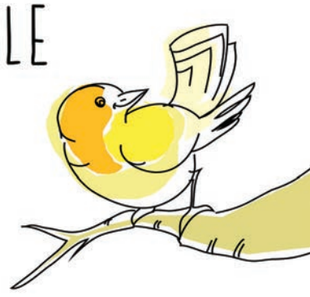

Groupe de Diffusion d'Informations sur l'Environnement

PLANETE COPROPRIETE

L'EDITO DU GDIE

La gestion écologique des espaces verts d'immeubles constitue un véritable enjeu en matière de maintien de la biodiversité en milieu urbain et d'amélioration du cadre de vie des résidents.

Nous avons créé ce guide car il n'existe aucun document traitant spécifiquement de la gestion écologique des espaces verts d'immeubles. Seuls les espaces verts de collectivités et les jardins de maisons individuelles ont déjà fait l'objet de publications.
Notre association, le Groupe de Diffusion d'Informations sur l'Environnement (GDIE), mène depuis 2006 des projets innovants de sensibilisation des citadins à l'environnement, avec de nombreuses actions destinées aux résidents d'immeubles. Nous avons notamment créé le guide « Immeuble au vert – sensibiliser à la biodiversité dans les espaces verts de ma résidence » qui vise à faire découvrir aux résidents la faune et la flore de ces espaces (document téléchargeable sur notre site internet et disponible gratuitement sur demande, dans la limite des stocks disponibles).

Ce nouveau guide « prêt-à-imprimer » est mis à disposition des collectivités et autres acteurs qui souhaiteraient l'éditer et le diffuser. Ils pourront le personnaliser en y ajoutant leur logo en couverture, en remplaçant cet éditorial par celui de leur structure, et en adaptant si besoin à leur territoire les informations utiles proposées en pages 36 et 37.
Nous sommes persuadés qu'il sera adopté et diffusé par de très nombreux acteurs en Ile-de-France, afin d'engager les citoyens à leurs côtés dans une démarche de gestion et d'utilisation écologique des espaces verts d'immeubles.
Si vous aussi vous souhaitez éditer un « Guide des pratiques écologiques dans les espaces verts de mon immeuble », contactez nous : gdie.contact@gmail.com

Hervé Bressaud (Coordinateur pédagogique du GDIE)

LE MOT DE PLANETE COPROPRIETE

L'association « Planète Copropriété », créée en décembre 2009, a pour vocation de réunir les différents acteurs de la copropriété pour soutenir celles-ci dans les nécessaires améliorations des performances thermiques auxquelles elles doivent inéluctablement faire face pour atteindre les objectifs de KYOTO, à échéance 2025.

L'Association Planète Copropriété ne souhaite cependant pas limiter l'adaptation des immeubles en site urbain dense aux seules exigences thermiques, à la seule visée technique.

Elle s'est donc dotée, en janvier 2012, d'un Atelier appelé «Atelier Bio - Diversité».

Cet Atelier a pour objectifs de favoriser le développement de la nature en ville, d'adapter au développement durable, à la bio- diversité les ensembles immobiliers situés en milieu urbain dense : parce que le monde de la copropriété est un monde très spécifique avec des règles de fonctionnement qui lui sont propres, un monde complexe, où les décisions sont difficiles à prendre, une drôle de « planète » en somme.

Planète où il peut faire bon vivre cependant ...

C'est par le plaisir lié au végétal que Planète Copropriété souhaite mobiliser les copropriétaires tant vers

- le respect de l'environnement et les économies de ressources que sont l'eau, le sol, l'énergie, et la valorisation des déchets végétaux tout en favorisant la biodiversité,
- que vers l'amélioration des performances énergétiques.

Planète Copropriété s'est donc rapproché de la Ville de Paris, acteur majeur de la bio -diversité urbaine. Celle-ci s'est dotée d'un Plan Bio - Diversité des espaces publics adopté le 15 novembre 2011 .Trois axes majeurs structurent ce Plan :

- Renforcer les trames verte et bleue pour favoriser les continuités écologiques essentielles au maintien d'une diversité du vivant en ville : les arbres d'alignement, les espaces verts, la Seine, les canaux et les plans d'eau
- Faire de la biodiversité un élément structurant de l'action municipale pour préserver les nouveaux équilibres écologiques de la capitale.
- Sensibiliser les citadins et mobiliser les acteurs du territoire pour transmettre à tous les Parisiens et aux générations futures une culture de l'écologie urbaine.

Dans ce cadre, la Ville de Paris met à disposition des propriétaires privés son savoir-faire et ses infra-structures. *Voir page 41 du Guide.*

Planète Copropriété a également rencontré le Groupement de Diffusion d'Informations sur l'Environnement, qui vient d'éditer son deuxième Guide de la Bio-Diversité dans les Copropriétés.

Les buts étant communs, Planète Copropriété ne peut qu'adhérer à cet ouvrage à destination des usagers copropriétaires, qui sauront saisir les opportunités de s'associer les services de tous ces bénévoles et professionnels pour sauver notre planète.

Olivier BRANE, Marie - France TAUDIERE
Animateurs de l'Atelier Bio - Diversité de Planète Copropriété.

SOMMAIRE

INTRODUCTION p.7

FICHES ACTION p.8

Accueillir les oiseaux 8
Choisir des produits neutres pour les êtres vivants 11
Laisser une place aux insectes, hérissons, lézards et autres habitants des espaces verts 14
Changer ses pratiques de désherbage et de tonte des pelouses 17
Changer ses pratiques de plantation 20
Economiser l'eau 24
« Végétaliser » une façade, un toit ou une cour bétonnée 27
Installer un composteur collectif 30
Sensibiliser à la biodiversité locale et aux bonnes pratiques 32
Pour aller plus loin 34
Le point de vue juridique 36

LEXIQUE p.38

BOITE A OUTILS p.39

BONNES ADRESSES p.40

INTRODUCTION

Les espaces verts d'immeubles représentent une surface de plusieurs milliers d'hectares en Ile-de-France. Ils constituent un énorme potentiel pour renforcer la continuité biologique dans un milieu urbain où celle-ci est très fragmentée. Mais il est nécessaire pour cela de faire évoluer leur mode de gestion vers une dimension plus écologique, qui rime souvent avec économies financières, amélioration du cadre de vie et reconnexion des citadins avec une nature dont ils sont de plus en plus éloignés.

Que vous soyez un résident isolé, que vous représentiez une amicale de locataires, un conseil syndical de copropriétaires, un bailleur, un syndic ou encore une société de jardinage, ce guide vous permettra de rendre vos pratiques actuelles de gestion des espaces verts d'immeubles plus écologiques.

Il est composé de 9 Fiches-action, dont le contenu a été réalisé avec la collaboration de spécialistes, à savoir l'agence Natureparif, le Centre Ornithologique de la Région Ile-de-France (CORIF) et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO).

Chaque fiche comporte un chapitre « Pourquoi agir ? », puis les moyens d'action. Vous y trouverez également une rubrique « Oui, mais... » qui répond aux craintes pouvant être soulevées par certaines pratiques, et une rubrique « En savoir plus » avec des liens utiles vers des outils et des organismes.

Vous trouverez en fin de guide un lexique et les chapitres Boîte à outils et Bonnes adresses.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur les sites :
www.gdie-asso.com
www.planete-copropriete.com

Accueillir les oiseaux

Il est facile et peu coûteux de mettre en œuvre des actions permettant de faciliter la vie des oiseaux en ville : pause de nichoirs et abreuvoirs, aide à l'alimentation en hiver, remplacement des pesticides chimiques par d'autres produits, etc. Il est nécessaire néanmoins de suivre des consignes assez précises que vous trouverez décrites dans cette fiche.

POURQUOI AGIR ?

Bien sûr, une des motivations premières est le plaisir que chacun peut ressentir à voir les oiseaux de plus près, à les entendre chanter. Mais ce qu'on ne sait pas toujours, c'est que la vie en ville est difficile pour eux, bien que le milieu urbain accueille plusieurs dizaines d'espèces. Aujourd'hui certaines d'entre elles y sont en régression, voire menacées. On citera notamment le Moineau domestique, l'Hirondelle de fenêtre (diminution dramatique de 41% des effectifs de l'espèce...), le Chardonneret élégant, le Verdier d'Europe et le Serin cini, qui sont toutes des espèces protégées au niveau national. Les causes de ces difficultés sont multiples : disparition de leurs habitats, manque de cavités naturelles pour y installer leurs nids, difficulté à trouver eau et nourriture... L'aide que vous pouvez leur apporter au sein de l'espace vert de votre immeuble est donc précieuse.

COMMENT AGIR ?

• Protéger les zones naturelles de nidification et installer des nichoirs

Pour favoriser la reproduction de l'espèce, la première action à mener consiste à respecter les zones naturelles de nidification des oiseaux. Maintenez ou créez des anfractuosités dans les vieux murs (installation de briques creuses dans la maçonnerie), conservez les vieux arbres à cavités, remplacez tout arbre abattu par un autre. Demandez à ce qu'on ne détruise pas les nids et zones de reproduction lors des élagages des arbres et arbustes. Evitez d'intervenir pendant la période de nidification, soit de début mars à fin août. Si vous devez vraiment le faire, demandez aux intervenants de protéger au maximum les nids... Ces recommandations valent pour les hirondelles de fenêtre lors des ravalements de façades ou réfections de toitures.

Eléments du kit « Réfuge LPO »

Le saviez-vous ?

Les balcons de votre résidence sont aussi des lieux qui peuvent être propices à la vie des oiseaux. La LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) mène d'ailleurs depuis des années un programme intitulé « Refuges LPO » pour les habitants souhaitant aider les oiseaux. Ce programme peut vous permettre de faire de vos espaces verts d'immeuble et/ou de votre balcon un lieu agréable en faveur de la nature. N'hésitez pas à y adhérer !

Nichoir en bois fixé à l'aide d'une corde à linge gainée

Et évitez de fixer des filets ou des pics anti-pigeons sur les bâtiments car ceux-ci risquent de blesser ou tuer d'autres espèces nicheuses comme les martinets.

Vous pouvez aussi installer des nichoirs, mais attention, il y a un certain nombre de règles à respecter... Choisissez-les notamment avec des diamètres d'ouverture adaptés aux espèces que vous souhaitez protéger. Sélectionnez-les en bois non peint et non traité. Placez vos habitacles en hauteur pour qu'ils soient à l'abri des chats et autres prédateurs (la hauteur dépend de l'espèce visée : http://nichoirs.net/page6.html). Choisissez une orientation Est ou Sud-Est (soit à l'abri des pluies et des vents dominants), dans un endroit tranquille et de préférence fixez-les en automne. Ne blessez pas l'arbre en le fixant (pas de fil métallique sauf si celui-ci est bien gainé, évitez les clous). Et ne vous étonnez pas s'il faut un certain temps aux oiseaux pour s'habituer à ces nouveaux abris qui vont les aider pour élever leurs petits mais aussi pour s'abriter du froid l'hiver.

Si vous devez effectuer des travaux de rénovation pendant la période de nidification, sensibilisez les artisans à la protection des oiseaux. Evitez que des trous d'accès aux nids ne soient bouchés (dans les murs, les combles), décalez les travaux si possible.

• Faciliter l'accès à l'eau avec des abreuvoirs pour oiseaux

On pense souvent à nourrir les oiseaux, mais pas toujours à leur fournir un accès à l'eau. Or celle-ci leur est indispensable, aussi bien pour s'abreuver que pour nettoyer leur plumage. Ils en ont besoin hiver comme été. Plusieurs solutions sont possibles. Vous pouvez installer un point d'eau dans votre résidence, mare ou autre (voir page 32). Mais vous pouvez également installer un abreuvoir, acheté dans le commerce ou constitué d'une simple coupelle que vous prendrez soin de placer en hauteur, à l'abri des prédateurs. Lorsqu'il gèle, fournir un accès à l'eau est particulièrement nécessaire. Il faut alors mettre de l'eau tiède (vous pouvez faire chauffer l'eau dans une brique de lait au four pour qu'elle refroidisse moins vite). Il ne faut pas mettre d'additif - alcool ou autre - pour essayer de descendre la température de gel : l'eau deviendrait dangereuse pour les oiseaux. Privilégiez de petits récipients peu profonds. Une baignade peut s'avérer fatale par temps très froid car l'eau peut geler sur l'oiseau.

En toute saison, il est nécessaire de veiller à la propreté de son abreuvoir et de remplacer l'eau régulièrement. Surtout en été où le risque de prolifération de bactéries est fortement accru avec l'augmentation de la temperature.

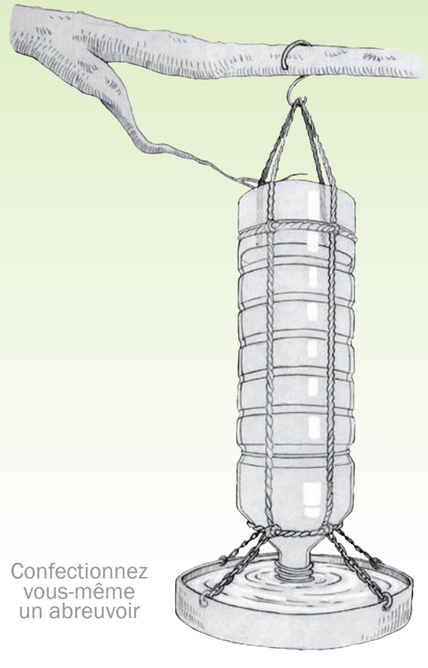

Confectionnez vous-même un abreuvoir

• Aider les oiseaux à se nourrir en hiver par grand froid

En général, il n'est pas bon de nourrir les animaux sauvages. Entre autres inconvénients, cela les rend dépendants de l'homme et la nourriture fournie risque de ne pas être adaptée à leur alimentation. Mais dans le cas des oiseaux et quand il fait vraiment froid en hiver, cela peut au contraire les aider à survivre. Veillez à mettre la nourriture en hauteur, toujours pour éviter les prédateurs, sur des mangeoires confectionnées ou achetées.

Boules de graisse (sans huile de palme, pour rester cohérent), mélanges de graines spécifiques pour les oiseaux, graines de tournesol : ces aliments leur conviennent et vous les trouverez facilement dans les magasins. Mais évitez les boules de graisse avec filets car ces derniers peuvent provoquer des lésions aux pattes des oiseaux. Vous pouvez disposer les boules sans leur filet sur des supports adaptés que vous achèterez ou fabriquerez vous-même.

Oui, mais….nous ne souhaitons pas favoriser l'installation des pigeons, comment faire ?

Pour éviter la prolifération des pigeons, il est interdit dans certaines villes de disposer de la nourriture pour oiseaux au sol, sur les balcons et rebords de fenêtre. Or, si vous disposez des boules de graisse ou des mangeoires adaptées en hauteur, elles ne leur seront pas accessibles. Et sachez qu'un pigeon est bien trop gros pour passer par le petit trou des nichoirs pour passereaux.

• Protéger les oiseaux contre les collisions avec les vitres

Pour cela, vous pouvez coller des silhouettes d'oiseaux sur les vitres, côté extérieur (les coller de l'intérieur n'a aucun effet).

•Suivre également les conseils des Fiches-action des pages 9, 12 et 18.

Evitez les pesticides, les raticides et les engrais chimiques car ils sont nocifs également pour les oiseaux et pour leurs proies. Favorisez les insectes, qui constituent la base de l'alimentation de bon nombre d'oiseaux. Changez vos pratiques de plantation en installant également des plantes offrant des ressources alimentaires aux oiseaux ou pouvant leur servir de refuge : par exemple les plantes mellifères* et les haies diversifiées d'essences locales comme le charme (qui a l'avantage de garder son feuillage tout l'hiver, les feuilles tombant seulement lors de la feuillaison suivante), le sureau ou le troëne.

EN SAVOIR PLUS

- Centre Ornithologique de la Région Ile-de-France (CORIF) : www.corif.net
- Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) : www.lpo.fr (et le programme Refuge LPO, faites de vos espaces verts un jardin d'oiseaux : www.lpo.fr/refuges-lpo/refuges-lpo)
- http://lesoiseauxenville.skynetblogs.be
- Guide d'identification « Débuter en ornithologie, les oiseaux d'Ile-de-France » à commander auprès du Corif (9 euros + 2 euros de frais de port)
- Guide «Biodiversité et Bati» (créé par la LPO et le CAUE de l'Isère) : www.biodiversiteetbati.fr
- Le petit guide pratique du jardinier ornithologue : http://multicolors.org/Telechargement
- Guide « Immeuble au vert – sensibiliser à la biodiversité dans les espaces verts de ma résidence » : www.gdie-asso.org (rubrique : création d'outils pédagogiques)
- Guide de gestion différenciée à l'usage des collectivités (Christophe Parisot - Edité par Natureparif en partenariat avec l'ANVL) : www.natureparif.fr
- Fiche « accueillir et observer les animaux en ville » : www.acteursduparisdurable.fr
- Site Internet sur la fabrication de nichoirs et de mangeoires: http://nichoirs.net

Fiche réalisée avec la contribution du CORIF et de la LPO

Choisir des produits neutres pour les êtres vivants

Il existe plusieurs alternatives à l'utilisation dans les espaces extérieurs d'immeubles de produits chimiques nocifs pour l'environnement et pour la santé humaine (pesticides et engrais chimiques, produits d'entretien).

POURQUOI AGIR ?

L'application de traitements chimiques dans les espaces extérieurs d'immeubles est nocive pour les êtres vivants à différents niveaux.

Tout d'abord, l'exposition aux pesticides représente un réel danger pour la santé humaine, particulièrement les enfants et adolescents et les personnes âgées. D'ailleurs, la plupart des pesticides chimiques sont désormais interdits d'application à proximité des écoles, crèches et maisons de retraite.

Si les pesticides sont à proscrire, c'est aussi d'une part parce qu'ils concourent paradoxalement à l'augmentation de la résistance des parasites et des mauvaises herbes auxquels ils s'attaquent, et d'autre part parce qu'ils détruisent au passage des espèces non ciblées.

Qui plus est, comme les engrais chimiques, ils engendrent des pollutions importantes du sol et donc des nappes phréatiques.

Signalons également que la fabrication et la transformation dans le sol des engrais azotés sont à l'origine d'importantes émissions de gaz à effet de serre.

Concernant les produits d'entretien des espaces extérieurs de la résidence, certains d'entre eux tuent également les plantes et les animaux des espaces verts et peuvent nuire à la santé des résidents.

Informez les résidents sur le fait que l'utilisation de ces produits toxiques est également à proscrire sur les balcons, sur les terrasses et pour les plantes d'intérieur.

COMMENT AGIR ?

Pour commencer, signalons que les produits alternatifs aux produits toxiques sont de plus en plus faciles à trouver dans le commerce. Il suffit de bien lire les étiquettes !

• Eviter l'utilisation de pesticides chimiques

Rappelons qu'il faut éviter la destruction systématique des mauvaises herbes (voir page 15) et autres indésirables.

Si vous devez vraiment utiliser des pesticides, rappelez-vous qu'il convient d'être très prudent et précautionneux avec des produits dont la fonction est de détruire le vivant.

Assurez-vous au moins qu'ils soient « bio ». Pour cela, le seul moyen vraiment sûr est que la mention « utilisable en agriculture biologique » apparaisse sur le produit. Sinon, vous pouvez utiliser un produit labellisé, par exemple avec l'Eco-label européen (attention,

Le saviez-vous ?

« Pesticides » est un terme générique qui rassemble les insecticides, les fongicides, les herbicides et les parasiticides. Ils s'attaquent respectivement aux insectes ravageurs, aux champignons, aux « mauvaises herbes » et aux vers parasites.

chaque label a une signification bien particulière ; à vous de mener l'enquête). Mais nous insistons sur le fait que même ces produits alternatifs peuvent avoir un impact sur la biodiversité et la santé humaine.

Notons que les insecticides dits « naturels », à base d'extraits de végétaux, comme la roténone et le pyrèthre, ne sont pas moins impactant que leur homologues chimiques sur la faune et même la santé humaine, mais qu'ils sont seulement plus faciles à éliminer à moyen et long terme.

Et précisons que certains traitements agréés en agriculture biologique comme le cuivre (bouillie bordelaise) ou le soufre pour prévenir des maladies dues aux champignons, restent dangereux pour la santé des applicateurs et pour l'environnement.

Les stratégies non chimiques pour lutter contre les indésirables sont nombreuses, et chaque cas de figure a sa solution propre. Donc renseignez-vous bien avant de choisir. Voici quelques exemples :

- Il existe de nombreuses "recettes nature" pour fabriquer de très bons insecticides. Comme les purins d'ortie contre les pucerons du rosier, ou encore le mélange de savon noir et d'eau tiède contre pucerons et cochenilles.

- Pour un désherbage naturel, vous pourrez avoir recours au paillage ou au désherbage thermique avec de l'eau bouillante (voir pages 15-16)

- Pensez également à pratiquer l'association de plantes. Par exemple, les racines d'œillet d'Inde sécrètent une substance toxique pour les nématodes*, responsables du dépérissement de nombreuses espèces comme par exemple les rosiers.

Et n'oubliez pas que certains insectes et animaux auxiliaires* sont vos alliés car ils se nourrissent de ceux qui détruisent les plantes de vos espaces verts. Ainsi, une coccinelle mange chaque jour une centaine de pucerons, une mésange se régale de chenilles, les punaises nettoient les plantes de leurs acariens, une musaraigne avale quotidiennement son poids en insectes, larves, limaces...

Pour attirer ces espèces utiles, vous pouvez prévoir un espace de quelques mètres carrés où vous laisserez pousser des plantes sauvages, ou encore planter des fleurs riches en pollen et en nectar, et une haie diversifiée, qui leur serviront de source de nourriture et d'abri. Vous pouvez également fabriquer ou acheter des abris à coccinelles (voir pages 12-13) ou des nichoirs pour les mésanges (voir page 6), ou bien acheter en jardinerie des larves de coccinelle ou encore une préparation à base de bactéries (Bacillus thuringiensis), active contre les chenilles.

• Utiliser uniquement des engrais naturels

Lorsque les plantes poussent, elles prélèvent, dans le sol, différents éléments, ce qui peut finir à la longue par l'épuiser. C'est pourquoi vous pouvez enrichir la terre en engrais. Mais attention ! Vérifiez bien en l'achetant que votre engrais est écologique. Seule la mention « utilisable en agriculture biologique » apparaissant sur le paquet vous l'assurera. Sinon, vous pouvez également acheter un engrais avec l'écolabel européen.

Il existe plusieurs alternatives aux engrais chimiques : engrais naturels, engrais vert de Bois Raméal Fragmenté (BRF), purins de plantes ou compost*.

Il existe différents engrais naturels : la corne torréfiée ou broyée, le sang desséché, qui favorisent la végétation, les algues séchées qui encouragent la floraison et la poudre d'os qui aide les plantes à fructifier. Il est conseillé de les incorporer à la terre avant la plantation. Des végétaux à croissance rapide (phacélie, moutarde, trèfle...), qualifiés d'engrais verts, sont adaptés aux grandes surfaces.

Et faites bien attention à utiliser le produit qui correspond le mieux au besoin de votre sol !

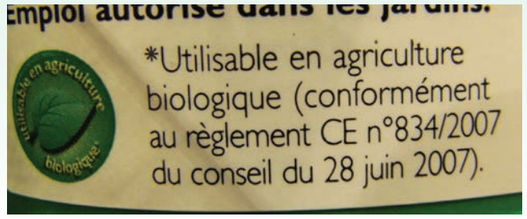

Les informations vraiment utiles ne sont pas toujours les mieux valorisées. Alors lisez bien les étiquettes !

• Nettoyer les espaces extérieurs avec des produits non toxiques

Les produits d'entretien des espaces extérieurs, comme ceux de votre appartement, peuvent contenir des substances chimiques dont certaines ne sont pas biodégradables et dont les impacts sur l'environnement et la santé sont douteux voire négatifs. Par exemple, l'Eau de Javel est très toxique et il ne faut surtout pas l'utiliser contre les proliférations bactériennes dans les espaces verts de l'immeuble.

En plus des produits certifiés NF-Environnement ou Eco-label européen, il est possible d'avoir des pratiques plus respectueuses de l'environnement en évitant l'usage de produits qui contiennent du phosphate, du plomb, du mercure, etc. Les nettoyants écologiques se multiplient et sont aujourd'hui largement commercialisés. Et signalons que le savon noir ou encore le vinaigre blanc dilué sont des nettoyants redoutablement efficaces et inoffensifs pour les êtres vivants.

Chaque label a une signification bien particulière

EN SAVOIR PLUS

- Guide de gestion différenciée à l'usage des collectivités (Christophe Parisot - Edité par Natureparif en partenariat avec l'ANVL) : www.natureparif.fr
- Le guide du jardin écologique (PNR Vallée de Chevreuse et Natureparif) : www.natureparif.fr
- Fiche bonnes pratiques « Alliance coccinelle » : www.fondation-nicolas-hulot.org
- Faire son jardin en ville, le guide du jardin partagé : www.actionverslavenir.com
- Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) : www.lpo.fr
- www.eco-label.com et www.ecolabels.fr

Laisser une place aux insectes, hérissons, lézards et autres habitants des espaces verts

Découvrez les moyens d'accueillir certaines espèces d'insectes, de reptiles ou de mammifères. La plupart d'entre elles sont indispensables à l'équilibre de la nature et joueront leur rôle dans vos espaces verts.

POUROUOI AGIR ?

Les insectes sont indispensables à l'équilibre de notre environnement.

Les insectes pollinisateurs* ont un rôle très important, mais ce ne sont pas les seuls. Citons par exemple les coléoptères qui nous débarrassent des matières en décomposition, ou encore la coccinelle et le chrysope qui détruisent les pucerons qui s'attaquent aux plantes.

Les papillons assurent la pollinisation de nombreuses plantes à fleurs. Ci-dessus, un Aurore sur une Cardamine.

Chez les mammifères et les reptiles, il y a par exemple trois espèces que l'on rencontre régulièrement dans les espaces verts d'immeubles en Ile-de-France et qui méritent une attention particulière. Il s'agit du hérisson d'Europe, de la pipistrelle commune (chauve-souris), et du lézard des murailles, qui sont protégés par le Code de l'Environnement.

Ces espèces jouent notamment un rôle de régulateur* naturel d'autres espèces qui peuvent parfois poser problème dans une résidence. Le hérisson se nourrit notamment de limaces, de vers et surtout d'insectes, tandis que la pipistrelle commune mange 1000 à 3000 moustiques par nuit. Les lézards, quant à eux, attrapent mille-pattes, chenilles et araignées.

COMMENT AGIR ?

• Eviter les pesticides

Les pesticides, en particulier les insecticides, peuvent avoir des répercussions majeures sur de nombreuses espèces d'insectes, notamment sur les pollinisateurs* et les insectes prédateurs qui se nourrissent d'autres insectes (voir pages 9 et 10).

• Maintenir les abris naturels des insectes et créer des « hôtels à insectes »

Vous pouvez aider les insectes à survivre en milieu urbain en maintenant certains abris naturels comme par exemple un vieux mur de pierre, une souche ou des trous dans une façade de bâtiment exposée de préférence côté sud.

Grâce à leurs anfractuosités et à leur capacité à propager rapidement la chaleur dès l'apparition des premiers rayons de soleil, les murets sont des refuges

Le saviez-vous ?

Les insectes pollinisateurs, comme le papillon ou l'abeille, jouent un rôle primordial à l'échelle mondiale car ils sont directement responsables de la reproduction de près de 80 % des espèces de plantes. D'ailleurs, la diminution de leur population due à la perte de leur habitat, à l'usage des pesticides et au réchauffement climatique menace la production agricole mondiale et a de graves conséquences en termes de préservation de la biodiversité.

de choix pour de nombreux insectes (abeilles solitaires, coléoptères,...). Notons qu'ils peuvent également intéresser l'escargot, le hérisson et certains oiseaux.

Une vieille souche ou un tas de bois mort pourra également servir d'abri pour les coléoptères ou les abeilles solitaires. Le bois fait le régal d'insectes xylophages* tels que le lucane ou le grand capricorne, dont les larves grignotent le bois et contribuent ainsi à enrichir le sol en matière organique.

Pour garder les insectes dans vos espaces verts, installez-leur des abris ! Vous en trouverez dans le commerce, mais vous pouvez aussi les fabriquer.

Quelques tiges creuses ou débris de plantes au sol, et la coccinelle s'en fait un gîte. Un petit tas de tuiles suffit

Hôtel à insectes

à abriter pour l'hiver les carabes, mangeurs de larves de chenille. Les chrysopes, amateurs de chenilles et d'acariens, se nichent dans une bouteille découpée remplie de carton ondulé imprégné de sucre.

Vous pouvez également fabriquer de véritables « hôtels à insectes » sur plusieurs niveaux.

• Planter des espèces attirant certains insectes

Si vous souhaitez attirer les papillons, proposer leur des plantes attractives ayant un fort potentiel en nectar (phacélie, bourrache, sainfoin, trèfle, certaines plantes aromatiques comme l'aneth, la coriandre, la sauge, le thym, le romarin, la lavande...). Certains arbres et arbustes les attirant également (prunellier, troène, aubépine...). De plus, ces plantes mellifères* contribueront au maintien des populations d'abeilles dans la ville.

Lorsque vous plantez une haie, choisissez des arbustes à fleurs. Il s'agira par exemple de chèvrefeuille, de lierre ou encore de rosiers. Le lierre est particulièrement intéressant car il fleurit en automne, et offre ainsi du nectar à une époque de l'année où il y a très peu de fleurs.

Et n'oubliez pas que les essences locales répondent mieux aux besoins alimentaires naturels de la faune sauvage.

• Protéger également les éventuels chauves-souris, hérissons, lézards...

Les chauves-souris sont parfois présentes dans des endroits insoupçonnés même sur des immeubles modernes. Veillez toujours à vérifier leur présence dans des fentes ou petit trous avant de les boucher car leurs 'nids' ne sont pas visibles de l'extérieur.

Pour les accueillir, vous pouvez installer un abri adapté à l'espèce ciblée. Ce type d'abri peut être acheté par exemple sur internet dans la Boutique LPO ou auprès du CORIF, mais vous pouvez également le fabriquer vous-même.

Le saviez-vous ?

Sur les quelques 22 000 espèces d'abeilles, au moins 80% sont solitaires ! Pollinisatrices nées, les abeilles solitaires ne fabriquent pas de miel et ne piquent pas (sauf si on les saisit). Leur nid peut se trouver dans une cavité au sol, du bois mort ou encore des tiges. Vous pouvez par exemple leur faire un abri en perçant des trous de diamètres différents, de 3 mm à 5 cm, dans une longue et large bûche.

Abri à chauve-souris

Votre abri devra être fixé sur un arbre ou sur un bâtiment, avec une exposition ensoleillée (sud, sud-est, est), à l'abri du vent, et à une hauteur de 2,5 à 6 mètres. Il devra être hors de portée des prédateurs (chats, fouines,...) et les chauves-souris devront pouvoir s'envoler et se poser sans rencontrer d'obstacle. Tout éclairage direct la nuit est à proscrire (lampadaire par exemple) et la boîte devra être bien fixée afin qu'elle ne se balance pas avec le vent.

Soyez patient: quelques années peuvent s'écouler avant que les premières chauves-souris s'installent. Notons que la présence d'une zone de chasse ou d'un gîte déjà occupé à proximité constituera un avantage.

Voici également quelques conseils pour accueillir et protéger le Hérisson d'Europe, espèce nocturne beaucoup plus présente qu'on ne le pense dans les espaces verts d'immeubles.

- Maintenez ou plantez des haies : c'est là qu'il va construire son nid, sous la haie à l'abri du soleil.

- Préparez un abri. Un simple tas de bois ou de feuilles mortes peut constituer un agréable gîte pour le hérisson, mais vous pouvez également acheter ou fabriquer une petite cabane que vous orienterez sud-est sous un tas de bois, pour être à l'abri de la pluie, des vents dominants et du soleil. N'installez rien à l'intérieur, les hérissons apporteront eux-mêmes les matériaux nécessaires à la construction du nid.

- Quand il dort d'octobre à mars, mieux vaut ne pas le déranger durant son sommeil hivernal. Et pendant la

Abri à hérisson

nidification (d'avril à août), ne dérangez pas la petite famille. Les bébés ne doivent être ni touchés ni séparés de leur mère.

- Et ne donnez ni lait ni pain à un hérisson car ces deux aliments peuvent provoquer chez lui une diarrhée mortelle.

- Veillez à ne pas mettre en danger le hérisson par la pose de clôtures, il peut rester coincé dans les mailles (une clôture bien posée commence à dix centimètres de hauteur au dessus du sol). Surveillez aussi les escaliers qui mènent à la cave, les puits de lumière, etc.

Pour favoriser la présence du lézard des murailles, le mieux est d'avoir ou de créer un petit mur crevassé bien exposé pour qu'il prenne le soleil et qu'il puisse chasser, et de laisser à proximité des zones de terre nue pour la ponte des œufs. Sur un mur de parpaings sans fentes, une ardoise fixée sur 2 tasseaux lui procurera un abri contre son ennemi mortel, le chat.

Parmi les autres animaux susceptibles de cohabiter dans vos espaces verts d'immeuble, citons par exemple la fouine, la musaraigne musette et de nombreuses espèces d'escargots.

Oui, mais…. ne risquons nous pas d'être envahis par certaines espèces d'insectes ou de mammifères ?
Toutes les pistes présentées dans cette fiche vous permettront de favoriser uniquement la présence de certaines espèces d'insectes ou de mammifères de façon ciblée, et en quantité limitée.

EN SAVOIR PLUS

- Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE) : www.insectes.org
- Fiche bonnes pratiques « Alliance coccinelle » : www.fondation-nicolas-hulot.org
- Guide «Biodiversité et Bati» (créé par la LPO et le CAUE de l'Isère) : www.biodiversiteetbati.fr
- Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) : www.lpo.fr
- Jardiner au naturel avec les enfants (Ed: Graine Ile-de-France) (disponible en librairie)
- Guide de gestion différenciée à l'usage des collectivités (Christophe Parisot - Edité par Natureparif en partenariat avec l'ANVL) : www.natureparif.fr
- www.hameaudesherissons.fr

Fiche réalisée avec la contribution du CORIF et de la LPO

Changer ses pratiques de désherbage et de tonte des pelouses

Cette fiche présente des pratiques de désherbage et de tonte des pelouses favorisant la biodiversité, la qualité du sol et la gestion de l'eau, tout en limitant l'entretien des espaces verts.

POURQUOI AGIR ?

Le jardinier lutte âprement contre les « mauvaises herbes ». Pourtant, ces herbes sont souvent d'une grande élégance et ont de nombreux avantages :

- elles permettent le cycle de développement d'insectes utiles (pollinisateurs* par exemple) ;
- elles ont une place importante dans le cycle de l'eau ;
- elles sont essentielles pour la biodiversité ;
- certaines peuvent servir d'engrais vert.

C'est pourquoi un désherbage raisonné doit être privilégié.

De plus, le caractère nocif des désherbants chimiques pour la santé et pour l'environnement n'est plus à démontrer.

Par ailleurs, concernant la gestion des pelouses, la manière et la fréquence dont celles-ci sont tondues dans un espace vert d'immeuble ont un fort impact sur la richesse de la biodiversité locale. Certaines pratiques peuvent permettre de renforcer leur qualité tout en réduisant leur entretien.

Le Cirse, une herbe pas si « mauvaise » qui fait le bonheur des insectes car elle est riche en nectar.

COMMENT AGIR ?

• Pratiquer un « désherbage raisonné »

Face aux qualités reconnues de celles que l'on appelle à tort « Mauvaises » herbes, la nouvelle tendance en milieu urbain est de laisser évoluer certaines zones en prairie fleurie ou en friches favorisant la biodiversité. Dans votre résidence, ce sont par exemple une zone de pelouse, un bord de chemin ou encore des interstices dans la pierre et le goudron qui pourront favoriser ce retour des herbes folles et donner une dimension champêtre au paysage local.

Certains espaces méritent cependant un entretien plus soigné : sur un dallage, dans un escalier… Quelques techniques de désherbage ne nuisent pas à la vie du sol : les pousses entre les dalles d'une allée peuvent être arrachées à la main ou ébouillantées à

Le saviez-vous ?

L'avenir est surtout de « désherber moins » ou « ne pas désherber du tout », parce que des solutions auront été trouvées pour prévenir l'apparition d'herbes (choix de revêtements, techniques de paillage…), ou accompagner cette végétation (végétalisation contrôlée, adaptation des aménagements aux usages…) et aussi parce que la vision de l'herbe aura changé.

l'eau. Le binage peut être adapté sur des sols terreux.

La technique du paillage* présentée plus bas reste la technique la plus efficace pour désherber sans chimie.

• Développer le paillage

Cela consiste à couvrir les zones de terre nue des plates-bandes, haies et pieds d'arbres d'un tapis de fibres végétales (feuilles mortes, paille, tonte de gazon…) qui empêchera les herbes indésirables de sortir.

En plus de freiner leur prolifération, le paillage facilite leur arrachage et favorise le développement de la micro-faune du sol. Il permet ainsi de gagner du temps sur l'entretien des espaces verts.

Le paillage évite par ailleurs le dessèchement du sol et freine l'évaporation de l'eau, permettant donc d'économiser cette dernière (voir page 22). En outre, il empêche le lessivage du sol et le compactage de la terre en cas de fortes pluies.

Voici quelques exemples de matières utilisables pour réaliser votre paillage dont l'épaisseur devra être d'environ 5 cm : paille, feuilles mortes, tontes sèches de gazon, feuilles de consoude ou d'ortie, déchets verts broyés. Les herbes de la tonte et les feuilles mortes restent les éléments les plus simples à vous procurer et feront très bien l'affaire.

Vous pouvez également vous procurer des déchets verts auprès des gestionnaires d'un parc public voisin.

Surtout évitez les produits du commerce : coques de cacao (exotiques), écorces de pin (acidifient le sol), paillettes de lin ou de chanvre (peuvent contenir des résidus de pesticides).

Proche du paillage, une nouvelle technique fait actuellement son apparition, il s'agit du Bois Raméal Fragmenté (BRF).

N'oubliez pas de dégager la base des plantes pour éviter le pourrissement en déposant votre paillage, et arrosez le dès sa mise en place pour le fixer et éviter ainsi qu'il ne s'envole.

Herbes sèches sous framboisiers (haut), échantillons de paillage (milieu), et BRF sous petites fleurs (bas)

• Choisir un gazon rustique

Le gazon rustique est un gazon résistant, simple à semer et à entretenir. De plus, il s'implante et s'adapte à tout climat et sol. Il correspond à un mélange de ray-grass anglais et de fétuque rouge traçante et gazonnante. Pour réussir son gazon rustique, il faut savoir quand le semer (septembre, avril et mai étant les mois les plus favorables) et en quelle quantité.

• Ne pas tondre trop souvent

Il est également très important d'espacer les tontes du gazon. L'herbe pousse très vite au printemps et en début d'automne, beaucoup moins vite en été et en fin d'automne. Plutôt que de décider de tondre avec une périodicité fixe, mieux vaut choisir une hauteur à laquelle vous interviendrez (par exemple 6 cm au printemps et 8 cm l'été). Au final, vous tondrez moins souvent.

Notons que la hauteur de tonte idéale se situe autour de 7,5 cm.

Vous pouvez également laisser votre pelouse, ou au moins une partie, se développer en prairie fleurie. Laisser pousser ce qui s'implante naturellement ou planter soi-même un joli tapis de petites fleurs demande peu d'énergie : exactement l'inverse des lourds travaux de préparation et d'entretien d'un gazon. Vous pourrez assortir pâquerettes, boutons d'or, mais aussi les petites pervenches, les camomilles, les thyms, les crocus colorés et les petites jonquilles, ainsi que les reines des prairies que sont les coquelicots, les bleuets, et autres centaurées, scabieuses…

En permettant la floraison de plantes variées, vous favoriserez la présence d'une faune riche, notamment en papillons.

Par ailleurs, la petite faune habitant la pelouse est trop souvent victime de la tondeuse.

Pour éviter cela, si votre pelouse est de taille suffisante, vous pouvez tondre en spirale en partant du centre, ce qui laisse à la faune le temps de se réfugier dans les zones périphériques.

Prairie fleurie

EN SAVOIR PLUS

- Guide de gestion différenciée à l'usage des collectivités (Christophe Parisot - Edité par Natureparif en partenariat avec l'ANVL) : www.natureparif.fr
- Guide du Jardin écologique (PNR Vallée de Chevreuse et Natureparif) : www.natureparif.fr
- Jardiner au naturel avec les enfants (Ed: Graine Ile-de-France) (disponible en librairie)
- Conseils pratiques « Pour un désherbage raisonné » et « Prairie fleurie, la beauté sauvage » : http://www.jardinsdefrance.org

Changer ses pratiques de plantation

Vous pouvez rendre les espaces verts de votre immeuble plus écologiques, et en particulier plus favorables à la biodiversité, en modifiant simplement certaines de vos pratiques de plantation.

POURQUOI AGIR ?

Ecarter les espèces invasives, planter des essences locales, laisser une zone sauvage, planter une haie… En appliquant certaines de ces pratiques dans les espaces verts de votre résidence, vous pourrez y renforcer la biodiversité et améliorer la qualité du sol, tout en réduisant les apports en nutriments et en eau. Vous réussirez également à limiter l'entretien des espaces verts et à améliorer le cadre de vie des résidents.

COMMENT AGIR ?

• Ecarter les espèces végétales envahissantes ou invasives

Certaines espèces végétales sont capables de proliférer rapidement et sur de grandes surfaces. Souvent, il s'agit de plantes qui se reproduisent par extension de leurs rhizomes, comme les bambous ou encore la Renouée du Japon. Il faut savoir les identifier et endiguer leur développement, notamment en évitant de mélanger leurs déchets de coupe au compost ou aux déchets verts. Plusieurs moyens de lutte peuvent être expérimentés pour repousser ces plantes : arracher ou étouffer constituent les solutions les plus courantes. Mais la meilleure des solutions face à un envahissement d'une seule et même espèce consiste à favoriser la concurrence d'autres végétaux !

Quelles espèces sont à éviter ?

Voici la liste des espèces végétales considérées comme potentiellement invasives en Île-de-France qu'il faut éviter de planter dans les espaces verts de votre immeuble : Ambroisie à feuilles d'armoise (Ambrosia artemisiifolia), Aster à feuilles lancéolées (Symphyotrichum lanceolatum), Balsamine de l'Himalaya (Impatiens glandulifera), Berce du Caucase (Heracleum mantegazzianum), Buddleia de David ou Arbre à papillon (Buddleja davidii), Cerisier tardif (Prunus serotina), Elodée du Canada (Elodea canadensis), Erable negundo (Acer negundo), Herbe de la pampa (Cortaderia elloana), Jussie rampante (Ludwigia peploides), Jussie à grande fleurs (Ludwigia grandiflora), Myriophylle du Brésil (Myriophyllum brasiliense), Renouée du Japon (Reynoutria japonica), Renouée de Sakhaline (Reynoutria sachalinensis), Rhododendron (Rhododendron ponticum), Robinier faux-acacia (Robinia seudoacacia), Verges d'or (Solidago gigantea ou canadensis).

Les espèces animales importées peuvent de la même manière s'adapter, il faut donc absolument éviter de relâcher dans les espaces vert de l'immeuble un animal acheté en animalerie (Nouveaux Animaux de Compagnie notamment), et, selon la même logique, si vous achetez des larves de coccinelles afin de lutter contre les pucerons en les relâchant dans les espaces verts, évitez les espèces d'origine asiatique (Harmonia axydiris).

D'une manière plus générale, il est toujours préférable de développer un cadre accueillant pour les espèces (qui viendront s'installer naturellement) plutôt que d'en introduire artificiellement de nouvelles.

Le saviez-vous ?

Les espèces invasives sont des espèces originaires d'une zone géographique éloignée de la nôtre, qui se sont acclimatées et qui se disséminent rapidement, au détriment d'espèces locales. Elles font partie des causes majeures de régression de la biodiversité dans le monde. Il est donc prudent d'éviter de planter dans vos espaces verts des végétaux ramenés de destinations lointaines !

La renouée du Japon se multiplie à très grande vitesse et étouffe peu à peu toute autre plante

Le Buddleia ou Arbre à Papillons est une plante invasive et nectarifère dont les papillons peuvent très bien se passer

• Choisir des plantes adaptées à votre terrain et à votre climat : des plantes locales

Planter les espèces adaptées à votre terrain et à votre climat limite les apports en nutriments et en eau, exige moins de travail et favorise la biodiversité.

Commencez par observer la nature alentour. Quelles sont les espèces sauvages qui fleurissent naturellement ? Quels arbres peuplent les bois en périphérie de la ville ? Cela donne une idée du type de végétaux qui poussent facilement dans la région. N'hésitez pas à solliciter l'avis et les conseils d'un pépiniériste local.

Ensuite, plutôt qu'essayer de dompter votre terrain – à force d'arrosages ou de produits d'ajout – en lui imposant vos choix de végétaux, laissez-lui vous souffler ses préférences.

Pour déterminer la composition de la terre, vous pouvez faire appel à un laboratoire d'analyse des sols (à partir de 60 €), qui vous fournira les proportions en argile, limon et sable, le taux de calcaire, celui de matière organique (humus), le degré d'acidité (pH), les quantités de phosphore, de potasse… Les jardineries vendent également (à partir de 30 €) des kits d'analyse à utiliser soi-même. Plus simplement, observer et toucher la terre renseigne déjà sur sa structure. Si elle est collante, douce au toucher, facile à modeler en cercle à partir d'un boudin de moins de 2 mm de diamètre, elle est argileuse. Vous pouvez alors y ajouter du sable ou du compost pour l'alléger. Une terre avec laquelle vous ne parvenez pas à faire de boule est sableuse : vous pouvez alors y ajouter du terreau ou du compost. Si vous faites une boule avec une poignée de terre et qu'elle se casse quand vous la jetez sur le dos d'une pelle, c'est que votre terre est correcte.

• Semer des graines de plantes sauvages locales

L'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE) peut vous aider à réaliser une liste de graines sauvages locales adaptée à votre site et à vos objectifs. Pour vous procurer des graines de plantes sauvages locales, vous pouvez soit faire votre récolte vous-même, soit les acheter dans le commerce (par exemple dans la boutique du site internet de la LPO).

• Laisser un ou plusieurs m² entièrement sauvages

La diversité des types de milieux naturels renforce la biodiversité. En laissant une zone de vos espaces verts se développer seule sans aucun apport ni de semences, ni d'engrais, vous permettrez le développement d'une flore locale diversifiée qui sera très appréciée des oiseaux et des insectes pollinisateurs.

Une petite zone sauvage pour agrémenter le paysage et pour attirer les animaux et les plantes.

• Planter des végétaux offrant des ressources

Privilégiez les espèces de plantes qui produisent des fleurs riches en nectar et de nombreuses baies ou fruits. Vous favoriserez ainsi la présence d'insectes buveurs de nectar comme les papillons (voir page 12) mais aussi d'oiseaux frugivores comme le merle. Choisissez également des plantes qui pourront servir de refuge à la faune, comme par exemple certaines essences de haies diversifiés d'essences locales pour les oiseaux, hérissons, lézards, carabes et bourdons (voir ci-après).

• Maintenir ou créer des haies

Les haies sont souvent plantées dans le but de protéger du vent. De plus, elles jouent un rôle de régulateur hydrologique car elles favorisent l'infiltration de l'eau dans le sol en freinant son ruissellement, puis leur couche de surface qui contient la majorité des éléments nutritifs protège le sol.

Une haie fera le bonheur de nombreuses espèces d'oiseaux

Et sur le plan biologique, la haie constitue un fantastique écosystème. Elle contribue à la biodiversité lorsqu'elle est composée d'essences locales. Elle permet à la faune de réaliser son cycle biologique en étant utile à la nidification des oiseaux, à l'alimentation des insectes et en constituant un refuge pour les mammifères.

Faîtes attention à ne pas choisir d'essences dont les baies seraient toxiques. Voici une sélection de 9 arbustes (essences locales) proposés pour leur intérêt pour la faune et leur bonne intégration paysagère : Aubépine (Crataegus monogyna), Buis (Buxus sempervirens), Charme commun (Carpinus betulus), Cornouiller sanguin (Cornus sanguinea), Hêtre commun (Fagus sylvatica), Noisetier (Corylus avellana), Prunellier (Prunus spinosa).

Le saviez-vous ?

La trame verte est constituée des milieux naturels terrestres (arbres, prairies, bois...), et la trame bleue des milieux aquatiques (rivières, mares...). Pour que la biodiversité se maintienne, il faut que les espèces puissent circuler entre les milieux. Or, ceci est difficile en ville où les espaces naturels sont très fragmenté. A vous d'y pallier en adoptant des pratiques accueillantes pour la faune et la flore.

• Remplacer tout arbre abattu par un nouvel arbre

Même si un arbre mort peut favoriser la biodiversité en offrant refuge, site de nidification, garde-manger à de nombreuses espèces, il est préférable de remplacer tout arbre abattu par un nouvel arbre (c'est obligatoire dans plusieurs communes, dont Paris).

Planter un arbre doit être pensé sur le long terme en imaginant son développement et son intégration avec le paysage environnant ; donc n'oubliez pas notamment de bien vous renseigner sur sa hauteur à maturité.

Par ailleurs, le degré de résistance de l'arbre, d'une part aux variations climatiques, et d'autre part aux maladies, sont des critères de choix qu'il ne faut pas négliger. Le mieux pour obtenir des informations à ce sujet est de s'adresser directement à un pépiniériste spécialisé.

Notons que les espèces rencontrées dans les parcs urbains tels que le platane, le cèdre, l'érable ou le tilleul seront les bienvenus dans vos espaces verts s'ils sont de grande surface. Vous pouvez également vous intéresser à des essences forestières locales comme le hêtre, le chêne, le bouleau, le châtaignier ou le frêne, en particulier si vous habitez à proximité d'un parc boisé ou d'une forêt.

Si vous choisissez des arbres de taille modeste (dix à vingt mètres), voici quelques espèces intéressantes pour la faune : érable champêtre (Acer campestre), Merisier (Prunus avium), Saule blanc (Salix alba), Sorbier des oiseleurs (Sorbus aucuparia), Tilleul à petites feuilles (Tilia cordata).

Les arbres fruitiers sont également des arbres de taille modeste qui ont plusieurs atouts : production de fruits, floraison très décorative, apport de gîte et de nourriture pour la faune. Dans notre région, vous pourrez planter par exemple pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers, cognassiers, noyers, noisetiers et châtaigniers.

Les arbres peuvent modifier le paysage au fil des saisons

EN SAVOIR PLUS

- Guide de gestion différenciée à l'usage des collectivités (Christophe Parisot - Edité par Natureparif en partenariat avec l'ANVL) : www.natureparif.fr
- Guide du Jardin écologique (PNR Vallée de Chevreuse et Natureparif) : www.natureparif.fr
- Jardiner au naturel avec les enfants (Ed: Graine Ile-de-France) (disponible en librairie)
- Fiches bonnes pratiques « Respecter la loi du sol », « laisser le jardin choisir », et le « Petit livre vert pour la terre » : www.fondation-nicolas-hulot.org
- Fiche « Aménager une petite surface en ville pour les espèces sauvages » : www.acteursduparisdurable.fr
- Ligue pour la Protection des Oiseaux : www.lpo.fr
- Office pour les Insectes et leur Environnement (OPIE) : www.insectes.org

Economiser l'eau

On peut facilement faire d'importantes économies d'eau en intervenant à des niveaux très différents : choix des espèces et de la saison pour planter, choix du mode d'arrosage, développement du paillage, entretien des équipements,…

POURQUOI AGIR ?

Trop souvent, la consommation d'eau pour l'entretien des espaces verts d'un immeuble est largement supérieure aux besoins réels. Pourtant, des gestes simples permettraient de la réduire considérablement. L'eau est précieuse ! Elle est fragile, rare et indispensable à la vie. Son exploitation abusive, la pollution croissante des réserves, les besoins grandissants d'une population mondiale en plein essor, le manque chronique enduré par certains pays et la gestion irréfléchie de certains États soulèvent bon nombre d'interrogations. Les scénarios prévoyant une prochaine pénurie d'eau sont bien réels. Alors préservons cette ressource, dans l'intérêt général, et réduisons la facture d'eau, dans l'intérêt de chacun.

COMMENT AGIR ?

• Adapter les dates de plantation aux saisons

Lorsque vous en avez la possibilité, plantez les arbres mi-novembre ou les plantes plus petites en octobre. Vous leur laisserez ainsi le temps d'accéder aux ressources nécessaires en leur permettant de développer un réseau de racines denses, ce qui les rendra moins gourmandes en eau.

• Arroser le matin ou le soir pour limiter l'évaporation d'eau

Arroser le matin ou le soir permet d'éviter la déshydratation des plantes en pleine journée par évaporation de l'eau à travers les pores de leurs feuilles. En été, mieux vaut arroser en fin d'après-midi, tandis qu'en automne et au printemps, le matin est préférable si les nuits sont fraîches et que vous craignez les gelées nocturnes.

• Pailler pour limiter l'évaporation d'eau

Comme expliqué en page 16, pailler consiste à déposer des fragments végétaux (pailles, feuilles, branches) sur le sol de votre jardin et de vos plantations, sur une épaisseur d'environ 5 centimètres. La matière étant progressivement intégrée à la terre, il faut réalimenter le paillis régulièrement.

Cet apport permet la conservation de la fraîcheur sous le paillis, donc la diminution de l'évaporation (jusqu'à un tiers) et un moindre besoin en eau. Le paillis peut être déposé à toute période de l'année. Attention : Il est nécessaire d'arroser la terre avant le dépôt du paillis et après le dépôt de celui-ci !

• Ne pas trop arroser et utiliser des modes d'arrosage adaptés

Un moyen simple d'économiser de l'eau est de faire attention à la technique d'arrosage utilisée. En effet, certaines d'entre elles favorisent le gaspillage voire une évaporation très importante.

Le saviez-vous ?

Le système racinaire d'une plante s'adapte en fonction de la disponibilité en eau.

Ainsi, en cas de stress hydrique (manque d'eau), une plante va développer ses racines pour puiser un maximum d'eau. Si vous réduisez progressivement la quantité d'eau versée et habituez petit à petit votre plante à un manque d'eau relatif, cette dernière aura des besoins en eau plus faibles.

Lorsque vous utilisez un arrosoir ou un tuyau classique, une grande quantité d'eau mouille des portions de sol sans racines. La quantité d'eau versée est trop importante et une partie est donc perdue. De même, l'utilisation d'arroseur qui projette de l'eau en l'air entraîne une perte par évaporation assez importante sans parler de certains cas où une quantité est perdue car l'eau atterrit à côté (cas de l'arrosage qui mouille le goudron). Il est préférable d'utiliser une méthode d'arrosage au goutte à goutte. Cette technique permet d'effectuer un arrosage raisonné et au plus près des plantes et des racines. Il existe des systèmes d'arrosage au goutte à goutte peu coûteux pouvant être facilement mis en place dans vos espaces verts.

Paillage avec système d'arrosage goutte à goutte par des tuyaux micro-poreux

• Récupérer l'eau de pluie

La récupération de l'eau de pluie est une initiative à la fois écologique et économique. L'eau de pluie a l'avantage, en plus de sa gratuité, de n'être ni calcaire ni chlorée et d'avoir une température idéale pour les plantes.

Plusieurs équipements peuvent être envisagés en fonction de la quantité d'eau à récupérer et de votre budget. Avant d'installer une cuve de récupération, il vous faudra définir vos besoins en eau en fonction des usages, connaître la quantité de pluie qui tombe localement et évaluer la surface de la toiture du bâtiment choisi pour récupérer l'eau.

Petit récupérateur d'eau de pluie, largement suffisant pour assurer l'arrosage des espaces verts de l'immeuble

• Réparer les fuites rapidement

L'entretien régulier et la réactivité face aux fuites des équipements liés à l'arrivée d'eau dans les espaces verts vous permettront de faire de grosses économies.

• Choisir une flore adaptée

Préférez les plantes vivaces* aux annuelles* pour mieux gérer votre consommation d'eau. Les annuelles ont une croissance plus rapide et consomment donc davantage d'eau au cours d'une année.

Votre gazon est également un gros consommateur d'eau. La surface que vous avez est-elle vraiment nécessaire ? Réfléchissez à la réduire au maximum et laissez le reste se développer en prairie naturelle, seulement abreuvée par les précipitations.

Par ailleurs, sachez qu'un gazon peut rester « jaune » quelques semaines par an sans dépérir.

Si vous souhaitez économiser un maximum l'eau, vous pouvez choisir l'option d'un jardin sec dans vos espaces verts. Voici quelques plantes pouvant en faire partie et donc très peu exigeantes en eau :

- arbustes tels laurier-tin, arbousier, laurier rose, pistachier, vitex, cistes, coronille, eleagnus, pittosporum.

- plantes vivaces* arbustives tels sauges, romarins, lavandes, cistes, thyms.

- vivaces* tels bulbine, kniphofia, gaura, oenotheres, agapanthes, verveines, perovskia.

- graminées tels stipa, miscanthus, pennisetum, fétuques.

La lavande, une plante peu gourmande en eau

EN SAVOIR PLUS

- Fiches bonnes pratiques « Arroser », «Récupérer l'eau de pluie », et le « Petit livre vert pour la Terre » : www.fondation-nicolas-hulot.org
- Guide de gestion différenciée à l'usage des collectivités (Christophe Parisot - Edité par Natureparif en partenariat avec l'ANVL) : www.natureparif.fr
- Guide du Jardin écologique (PNR Vallée de Chevreuse et Natureparif) : www.natureparif.fr
- Jardiner au naturel avec les enfants (Ed. Graine Ile-de-France) (disponible en librairie)
- www.ecocopro.com
- www.eau-de-pluie.com
- www.eautarcie.com : site sur les usages écologiques de l'eau

« Végétaliser » une façade, un toit ou une cour bétonnée

Habiller une façade, un toit ou une cour bétonnée avec de la végétation est souvent bien plus simple qu'on ne le pense et offre de nombreux avantages.

POURQUOI AGIR ?

Outre l'aspect esthétique, végétaliser une façade, une toiture ou une cour bétonnée combine des avantages écologiques et humains, en offrant un cadre de vie plus agréable.

Tout d'abord, cela peut renforcer la biodiversité, et d'autant plus sur des sites où la surface d'espaces verts classiques est particulièrement faible.

Ensuite, le mur et le toit végétal protègent contre les trop fortes variations de température ou d'humidité. En créant un microclimat intermédiaire, ils agissent comme une couche isolante supplémentaire, réduisant par là même les dépenses énergétiques.

Parmi les autres avantages, notons qu'une façade végétalisée protège contre les rayons ultraviolets ou encore contre les fortes pluies ou la grêle qui peuvent dégrader les parois, tandis qu'une toiture végétalisée peut diminuer le risque d'inondation en stockant temporairement l'eau de pluie.

Avec de la végétation, votre toit ou votre cour pourront se transformer en des lieux privilégiés pour les échanges entre riverains. Et l'on pourra varier les usages : horticulture, jardin potager, voire même apiculture sur le toit.

COMMENT AGIR ?

• Habiller vos façades

La végétalisation d'un mur n'est pas compliquée à mettre en œuvre.

Précisons que seul le lierre apposé sur des murs fragiles risque de les endommager à cause de ses forts crampons.

Un mur plein de vie

Le saviez-vous ?

Un des objectifs du plan biodiversité adopté par la Ville de Paris le 15 novembre 2011 est de créer 7 hectares de toits végétalisés d'ici 2020. Actuellement la ville en compte 3,7 hectares.

Utilisez des plantes grimpantes locales, et vérifiez si elles nécessitent des treillages ou si elles peuvent grimper d'elles-mêmes. Voici une petite liste de plantes grimpantes locales : Chèvrefeuille des bois (Lonicera periclymenum), Clématite européenne (Clematis vitalba), Houblon (Humulus lupulus), et 2 palissables : Eglantier (Rosa anina), Framboisier (Rudus ideaus).

Dans la nature, ces essences s'agrippent aux arbres, chez vous, elles peuvent agrémenter vos murs.

Et notons qu'il est judicieux de décaler un peu le pied de la plantation du mur pour lui permettre de s'aérer et de recevoir les précipitations.

Le fleurissement des balcons joue un rôle important pour le maintien de la biodiversité

• « Végétaliser » un toit

Vous pouvez également végétaliser le toit de votre immeuble ! Si l'épaisseur du substrat est suffisante, le toit de votre immeuble peut devenir un véritable espace vert.

Les toitures végétalisées sont en pleine expansion dans les villes. On peut désormais installer une surface végétalisée sur n'importe quelle infrastructure en s'adaptant à la portance du toit : sur les toits peu porteurs, une végétalisation de type « prairie » et des plantes mellifères* feront le bonheur des pollinisateurs sauvages, tandis que sur les toits plus solides, des arbustes, voire quelques arbres, pourront se développer dans un sol plus profond. L'important, c'est de privilégier l'utilisation de terre locale (éviter la tourbe importée et les substrats trop minéraux comme la pouzzolane). Même chose pour les plantes : locales, elles s'adapteront bien mieux au climat. Dans le meilleur des cas, on plantera des espèces variées ou on laissera pousser les plantes pionnières. Beaucoup de toitures végétalisées sont aujourd'hui trop peu épaisses et plantées de gazon ou de sédum, ce qui ne favorise pas la biodiversité. Bien conçu, cet îlot de verdure attirera très vite une faune variée qui appréciera ce nouvel écosystème.

•Transformer une partie de votre cour en espace vert

Si votre cour d'immeuble est totalement bétonnée, vous pouvez facilement en transformer une partie en petit espace vert. Pour cela, vous pouvez soit faire appel à un jardinier qui pourra concevoir et aménager une surface surélevée avec du terreau, soit utiliser des bacs et des jardinières. Que vous fassiez appel ou non à un jardinier, ce type d'aménagement ne vous reviendra pas cher et améliorera grandement la qualité de vie des résidents. Préférez une formule qui demandera peu d'arrosage et d'entretien.

Biodiversité sur le toit

Pour des cours de petites tailles, privilégiez les plantes qui ne prennent pas trop de place et qui peuvent se cultiver en pot. Pensez à varier les genres : belle floraison, feuillage intéressant, plantes aromatiques, fruitières, légumières, vivaces*... Pensez aussi aux plantes retombantes qui ornent sans prendre trop de place. Les arbustes producteurs de fruits rouges tels que framboisier, cassissier, groseillier, myrtille, mûrier, fraisier trouveront bien aussi une place. Ils peuvent être plantés en bac ou jardinière et joignent l'utile à l'agréable. Si votre espace est vraiment restreint, optez pour des pergolas ou des claustras qui décoreront votre extérieur et seront des supports pertinents pour vos végétaux. Choisissez des essences de bois locaux (châtaignier, robinier, chêne) ou des bois labellisés FSC.

Toiture fleurie à Paris

EN SAVOIR PLUS

- Guide « Réaliser des toitures végétalisées favorables à la biodiversité » : www.natureparif.fr
- Cahier technique des toitures végétalisées : www.paris.fr
- Fiche « Réaliser une toiture végétalisée » : www.acteursduparisdurable.fr
- Guide « Réaliser et entretenir son mur végétal » (Ed. Eyrolles) (Léon-Hugo Bonthe)
- Guide du Jardin écologique (PNR Vallée de Chevreuse et Natureparif) : www.natureparif.fr
- Guide «Biodiversité et Bati» (créé par la LPO et le CAUE de l'Isère) : www.biodiversiteetbati.fr
- http://lepetitjardinierurbain.fr
- www.ecocopro.com

Installer un composteur collectif

Installer un composteur dans les espaces verts de votre immeuble est une action dynamisante et fédératrice pour les résidents, mais qui demande une certaine organisation. Aussi cette fiche présente les grandes étapes et les consignes à respecter pour y parvenir.

POURQUOI AGIR ?

Les déchets organiques compostables représentent environ 36% du poids de nos poubelles. Composter permet donc de réduire de façon considérable les déchets organiques en les transformant en une sorte d'humus ou terre riche en éléments nutritifs pour les plantes. Cela réduit vos déchets et cela vous procure de la terre gratuitement.

De plus, le compostage permet d'éviter la production de gaz à effet de serre résultant d'une part du transport des déchets organiques par les camions de collecte, et d'autre part de l'incinération ou de l'enfouissement de ces déchets.

Composteur collectif fondu dans la végétation des espaces verts de l'immeuble

COMMENT AGIR ?

• S'informer sur le contexte local

Pour commencer, renseignez-vous sur les pratiques de votre commune, de votre syndic ou de votre bailleur vis-à-vis de la mise en place du compostage collectif : peut-être qu'un accompagnement est envisageable, comme c'est le cas dans de nombreuses communes. Ensuite, il est recommandé de s'entretenir avec des personnes pratiquant le compostage collectif, idéalement au sein d'un immeuble de votre commune, afin de se familiariser avec le principe.

• Evaluer le potentiel de votre immeuble

Définissez tout d'abord le type de compostage (classique ou lombricompostage*) et l'emplacement (éloigné des fenêtres...) les mieux appropriés à votre site.

Vous pouvez alors proposer un évènement de type stand ou réunion de sensibilisation afin d'évaluer la motivation des résidents vis-à-vis du sujet et vis-à-vis de votre projet. Le but de cet évènement sera de recueillir les noms des personnes prêtes à s'investir dans le projet et à pratiquer le compostage.

• Obtenir une autorisation et si possible un accompagnement

Quand vous aurez regroupé une équipe d'au moins 10 personnes et identifié au moins 1 résident référent pour le projet, il vous faudra obtenir le feu vert du conseil syndical ou de l'association des locataires.

Ensuite, si votre commune encourage ce type de projet, envoyez-lui votre candidature. Par exemple, dans le cas de la Ville de Paris, depuis 2010, la mairie propose aux immeubles et autres structures souhaitant composter de postuler sur leur site internet. Après sélection suivant certains critères (surface d'espaces verts, nombre d'habitants motivés, accord du conseil syndical), le site peut recevoir gratuitement le matériel (bacs, bioseaux, guides) ainsi que l'accompagnement par un maître composteur.

En revanche, si aucun accompagnement n'est prévu dans votre commune, le mieux est de consulter directement le site de l'Ademe Ile-de-France ou leur guide méthodologique du composteur partagé qui vous aidera à mener à bien votre projet.

Notons que la promotion du compostage individuel et collectif est un axe de travail important de la Région Ile-de-France dans le cadre du Plan régional de réduction des déchets d'Ile-de-France (PREDIF).

Tamisage du compost entre voisins

Le saviez-vous ?

Chaque ville s'organise de façon indépendante pour le compostage collectif et peu de gens savent si ce dernier est mis en place dans leur commune. Par exemple, à Nîmes, chaque résidence a un bac de tri dédié aux déchets organiques, et le compostage a lieu sur une plateforme en périphérie de la ville, où chacun peut venir se servir en compost. A Nancy, des composteurs sont distribués presque gratuitement avec suivi par un conseiller en déchets, sur simple demande des habitants, etc.

Oui, mais... que faire si je n'arrive pas à rassembler suffisamment de résidents autour du projet, ou bien si je dois faire face à un refus du syndic ou du bailleur ? Et bien, dans ce cas, n'hésitez pas à commencer par composter chez vous individuellement, avec un lombricomposteur adapté ou avec un petit composteur de cuisine sans lombrics, très compact et simple d'utilisation. Puis sensibilisez vos voisins tout doucement ; qui sait ? Un jour avec de la patience, le projet collectif finira peut-être par voir le jour.

EN SAVOIR PLUS

- Guide méthodologique du compostage partagé : www.ademe.fr
- Fiche « Installer et/ou utiliser un compost collectif » : www.acteursduparisdurable.fr
- http://blogs.paris.fr/compost
- http://compostproximite.blogspot.fr

Sensibiliser à la biodiversité locale et aux bonnes pratiques

De nombreuses actions peuvent être réalisées dans les espaces verts de votre immeuble afin de faire découvrir la biodiversité locale aux résidents et de leur présenter les pratiques écologiques nouvellement instaurées.

POUROUOI AGIR ?

En proposant aux résidents de découvrir la faune et la flore des espaces verts de leur immeuble, non seulement vous dynamiserez la vie de la résidence, mais vous donnerez à chacun l'occasion de se reconnecter avec une nature dont les citadins sont de plus en plus éloignés. Or, cette reconnexion citadin-nature s'impose pour un premier pas vers la prise de conscience d'un besoin de conservation globale de la biodiversité.

Ces actions pourront permettre également de valoriser les nouvelles pratiques écologiques mises en œuvre dans la résidence.

A la découverte des plantes de la résidence !

COMMENT AGIR ?

• Communiquer par le biais d'affiches et de panneaux

Le plus simple est de réaliser des affiches et des panneaux d'informations qui seront disposés dans les parties communes de l'immeuble, sur des lieux de passage, et qui traiteront de sujets variés, comme par exemple :

- présentation de la faune et de la flore des espaces verts de l'immeuble,

- annonce et informations concernant la mise en place d'un nouvel aménagement dans les espaces verts ou l'adoption d'une nouvelle pratique écologique,

- présentation de pratiques écologiques que les résidents peuvent mettre en œuvre sur leur balcon.

Des panneaux présentant la faune et la flore des espaces verts peuvent être fabriqués par les enfants de la résidence

• Suivez le guide !

Nous avons créé le guide *Immeuble au vert- sensibiliser à la biodiversité dans les espaces verts de ma résidence* (téléchargeable sur notre site internet : www.gdie-asso.org, et disponible gratuitement sur demande).

Ce guide pratique explique comment faire votre état des lieux avant de choisir parmi une liste d'activités de sensibilisation celles qui sont le plus adaptées.

Les nombreuses activités présentées sont destinées aux résidents de tous les âges. Elles sont simples à mettre en œuvre et conviviales (découverte des arbres, des oiseaux et des insectes, science participative, chasse au trésor intergénérationnelle, découverte de la biodiversité à travers le travail des jardiniers...).

Et vous trouverez dans ce guide des conseils et des astuces pour réaliser au mieux vos actions (assurer une bonne participation, mutualiser si possible les compétences de certains résidents, valoriser auprès de tous les résidents les activités réalisées, respecter le règlement, faire appel si besoin à une structure extérieure pour la réalisation de certaines activités...).

Couverture du guide

EN SAVOIR PLUS

- Guide « Immeuble au vert – sensibiliser à la biodiversité dans les espaces verts de ma résidence » : www.gdie-asso.org (téléchargeable et disponible gratuitement sur demande dans la limite des stocks disponibles)
- Le réseau d'éducation à l'environnement Graine Ile-de-France : www.graine-idf.org
- Le réseau d'éducation à l'environnement urbain Vivacités Ile-de-France : www.vivacites-idf.org
- La Fédération des clubs « Connaître et Protéger la Nature » (FCPN) : www.fcpn.org
- La Maison Paris nature, centre de ressources sur la biodiversité situé au cœur du Parc Floral de Paris (plus d'infos sur www.paris.fr, rubrique Paris au vert)
- Portail de la science participative Vigie-Nature : www.vigie-nature.fr
- Le Centre Ornithologique de la Région Ile-de-France (CORIF) : www.corif.net
- La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) : www.lpo.fr
- L'Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE) : www.insectes.org
- L'association Noé Conservation : www.noeconservation.org
- L'association Multi'colors : multicolors.org
- L'association Ville en Herbes : villeenherbes.over-blog.com

POUR ALLER PLUS LOIN

Mener une réflexion en amont quant aux impacts d'éventuels travaux sur la biodiversité

Avant la réalisation d'opérations visant des travaux de modernisation, de ravalement ou de rénovation de l'habitat, il est important d'étudier les éventuels impacts de telle ou telle action sur la faune et la flore locale, et de réfléchir aux solutions techniques les plus adaptées pour y pallier.

EN SAVOIR PLUS - Guide « Biodiversité et bâti » (LPO et CAUE de l'Isère) : www.biodiversiteetbati.fr

Créer un jardin partagé

Cultiver son bout de jardin dans les espaces verts de son immeuble, c'est un rêve qui devient réalité pour de en plus de résidents. Vous n'avez pas besoin d'une grande surface pour créer un jardin partagé. En plus, vous favoriserez la biodiversité et vous dynamiserez la vie de l'immeuble !

EN SAVOIR PLUS - Guides « Faire son jardin en ville, le guide du jardin partagé » et « Jardiner au naturel avec les enfants » (voir présentation page 35).
- L'association Graine de Jardins développe et soutient les jardins partagés franciliens depuis 2001. Elle peut apporter un appui au montage de projet, à la gestion du jardin, et intervient, si besoin, comme médiateur (Portail des jardins partagés et d'insertion d'Ile-de-France www.jardinons-ensemble.org, et courriel : contact@grainedejardins.fr).

Créer une mare

Une mare peut jouer un rôle fondamental pour la protection du sol et pour le maintien de la biodiversité. Dans les espaces verts de votre immeuble, elle permettra de limiter l'érosion du sol et les inondations en retenant les eaux de pluie, puis elle pourra servir de refuge à de nombreuses espèces menacées et d'abreuvoir pour beaucoup d'animaux.

EN SAVOIR PLUS - Guides « Créer une mare », « Gérer une mare », et « A la découverte de la mare » (en vente sur le catalogue des clubs CPN (Connaître et Protéger la Nature) : www.fcpn.org)
- Guide de gestion différenciée à l'usage des collectivités (Chr. Parisot - édité par Natureparif et l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau (ANVL))(chapitre sur le fleurissement alternatif) : www.natureparif.fr
- www.fcpn.org/activites_nature/mares-milieux-aquatiques/creer_mare/

Installer une ruche

Les citadins se passionnent de plus en plus pour l'apiculture et les abeilles. En ville, on voit fleurir des ruches un peu partout, des toits de monuments aux balcons de particuliers. Tant que les espaces verts de votre immeuble vous permettent de répondre aux normes légales, vous êtes aptes à y installer une ou plusieurs ruches. Les apiculteurs français ont d'ailleurs découvert que les ruches installées en milieu urbain produisaient aujourd'hui plus et mieux que dans certaines zones de campagne.

EN SAVOIR PLUS - Association pour le développement de l'apiculture en Ile-de-France (ADAIF) : www.adaif.fr
- www.ma-ruche-en-ville.fr (guide pratique de l'apiculture urbaine)

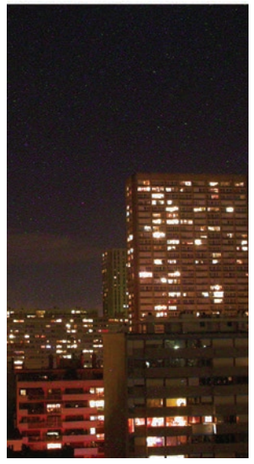

Limiter la pollution lumineuse

La pollution lumineuse est une menace pour la biodiversité. La lumière bouleverse l'horloge biologique, les repères, les rythmes naturels, les modes de reproduction, d'alimentation ou de chasse. Elle perturbe de nombreuses espèces : chauves-souris, oiseaux, reptiles, tout particulièrement les insectes, et également l'espèce humaine. Cette pollution est causée par un éclairage en excès ou inadapté, et vous pouvez y remédier tout en faisant des économies d'énergie non négligeables.

EN SAVOIR PLUS - Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne : www.anpcen.fr
- Guide de gestion différenciée à l'usage des collectivités (Chr. Parisot, édité par Natureparif et l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau (ANVL))
- Guide « Biodiversité et bâti » : www.biodiversiteetbati.fr (LPO et CAUE de l'Isère)

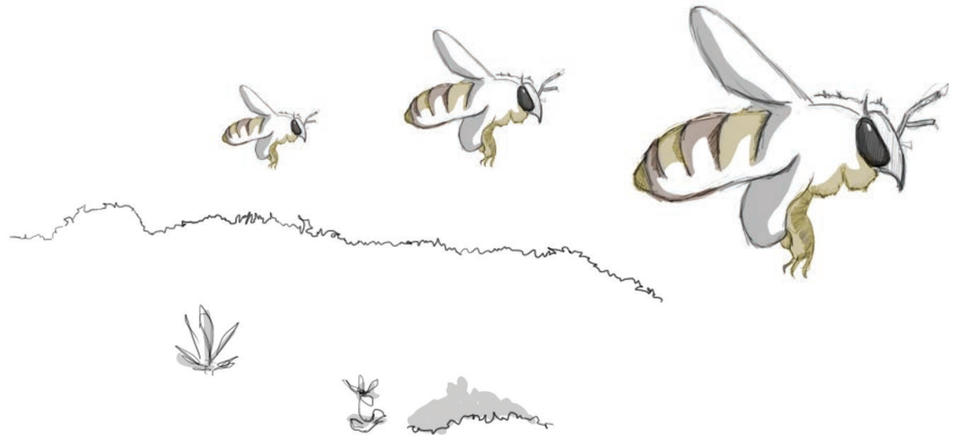

LE POINT DE VUE JURIDIQUE

Comment élaborer un PLAN BIODIVERSITE dans une copropriété
Par Planète Copropriété

La Loi sur la copropriété

La Loi du 10 juillet 1965 et son Décret d'application du 17 mars 1967 règlementent les immeubles en copropriété composé par le SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES représenté par son SYNDIC, controlé par le CONSEIL SYNDICAL .

Les décisions de gestion et de travaux sont prises en ASSEMBLEE GENERALE suivant des MAJORITES précisées dans la Loi :

MAJORITE SIMPLE (51% des présents et représentés par des pouvoirs), MAJORITE RENFORCEE (51% de tous les copropriétaires de l'immeuble), DOUBLE MAJORITE (2/3 des copropriétaires) : Ce sont les art. 24, 25 et 26 de la Loi du 10 juillet 1965.

La législation ne prévoit (encore) rien sur l'élaboration d'un PLAN BIODIVERSITE et il faut donc suivre les règles édictées en matière d'entretien et de travaux dans l'immeuble.

Ce plan biodiversité permettra de se coordonner avec celui des Villes et territoires et de donner toute leur place aux espèces régionales tout en améliorant le cadre de vie.

Pour une bonne harmonie des éco-systèmes entre eux, les espaces verts publics et ceux des copropriétés doivent faire l'objet de traitements identiques.

C'est pourquoi le groupe de travail sur la biodiversité de PLANETE COPROPRIETE a décidé de se rapprocher de la Ville de Paris pour bénéficier de l'expérience et de l'aide que celle-ci peut amener aux copropriétaires qui veulent se doter d'un « plan biodiversité ».

Pour reprendre par exemple un plan biodiversité d'une importante copropriété à 75015 PARIS, il s'agira de « favoriser la diversité des paysages et de la flore, d'économiser l'eau, de bien fertiliser le sol et les végétaux avec des produits naturels et non de synthèse chimique, de revaloriser les déchets verts, d'utiliser du matériel électrique pour tondre » etc…

Le PLAN BIODIVERSITE inséré dans le budget de l'année

Tous les ans, conformément à l'art. 14 de la Loi l'Assemblée générale doit voter son budget de DEPENSES COURANTES à la majorité simple.

Il est possible d'insérer dans ce budget une dépense modérée de petits travaux d'entretien faisant partie d'un PLAN BIODIVERSITE qui sera annexé au budget lequel distinguera :

1. Ce qu'il faut faire à l'avenir sans dépenses :

Choisir des espèces et arbustes favorables à la biodiversité, tailler à des périodes favorables, économiser l'eau, recourir aux engrais naturels, règlementer mieux la tonte des pelouses, recourir aux services gratuits de la Ville etc…

2. Ce que le syndic est autorisé à dépenser dans une limite précise pour ce PLAN BIODIVERSITE :

acheter de nouveaux plants et produits naturels, du paillage au pied des arbustes, un nichoir, faire réaliser une étude par un spécialiste aidant à élaborer un véritable PLAN etc…

Cette méthode est la plus simple pour commencer à devenir une copropriété exemplaire en matière de biodiversité.

Le PLAN BIODIVERSITE pouvant être délégué au Conseil syndical

On peut choisir aussi, peut être dans un second temps, de confier au Conseil syndical de l'immeuble une mission d'élaborer un PLAN BIODIVERSITE qui sera ultérieurement soumis au vote de l'Assemblée générale.

On votera cette mission à la majorité de l'art. 25 de la loi (majorité de tous les copropriétaires) et on pourra préciser un budget alloué au Conseil syndical qu'il pourra dépenser si ce sont de petits travaux d'entretien ou une mission déléguée à un professionnel de la biodiversité.

Les dépenses ne peuvent pas porter sue des améliorations car celles-ci ne peuvent être votées par l'Assemblée générale qu'à la double majorité des 2/3.

Toutefois il est possible de voter immédiatement « en seconde lecture » si ce quorum n'est pas réuni mais simplement si la décision à receuilli la majorité en nombre du syndicat et les 2/3 des voix présentes ou représentées par des pouvoirs (art. 19-1 de la Loi)

Le PLAN BIODIVERSITE comportant des travaux importants d'amélioration

SI l'on veut se lancer dans un PLAN BIODIVERSITE d'envergure : par exemple végétaliser les murs, la terrasse ou une cour, installer un composteur collectif, une ruche pour faire le miel de la copropriété etc…

Il va s'agir de travaux d'amélioration qui ne peuvent se voter qu'à la double majorité des 2/3 (avec possibilité de revoter en seconde lecture comme dit ci-dessus).

Il est évidemment préférable de se faire assister dans ce cas par la Ville pour ses conseils si elle dispose d'un service à cet effet comme à PARIS et de demander l'assistance d'un paysagiste spécialisé en biodiversité.

Il vaut mieux en effet se faire guider dans l'élaboration du Plan et éventuellement son suivi ultérieur.

Dans le cas de travaux d'importance et d'amélioration, il sera judicieux de faire voter à la même majorité que pour les travaux un contrat d'assistance « après vente » pour entretenir (s'il le faut) le nouvel ouvrage réalisé.

LEXIQUE

Annuelle : plante qui accomplit son cycle vital l'année où sa graine a germé. Elle croît, fleurit, fructifie puis meurt.

Auxiliaire : ensemble des espèces qui participent naturellement à l'élimination des parasites ou améliorent les conditions du sol (oiseaux, insectes, vers de terre…).

Bois Raméal Fragmenté (BRF) : rameaux de feuillus fragmentés, broyés et incorporés au sol et permettant de cultiver des plantes sans labour, sans eau et sans engrais.

Compost : produit issu de la fermentation de matières organiques, utilisé comme engrais.

Lombricompostage : Consiste à produire du compost à l'aide de vers. On utilise généralement les vers rouge de Californie car ils consomment une quantité phénoménale de déchets et ils sont très robustes. Ils mangent de la matière végétale en décomposition. Ils rejettent ensuite les déchets en petites crottes ou tortillons en enrichissant le sol. Ils peuvent absorber et rejeter chaque jour l'équivalent de leur poids.

Mellifère : plante dont la richesse en nectar, et par extension en pollen, attire les abeilles, les papillons et de nombreux insectes butineurs.

Nectarifère : plante dont la richesse en nectar attire les insectes butineurs.

Nématodes : vers ronds non segmentés d'environ 2 à 3 mm (némathelminthe) nuisible aux végétaux. Il existe différentes espèces portant le nom de l'organe attaqué : nématode des racines, nématode des tiges, nématode des feuilles, nématode à galle.

Paillage : Opération consistant à recouvrir le sol, au pied des plantes cultivées, avec des matières végétales opaques mais laissant passer l'air et l'eau. Cette pratique protège la structure de la terre et limite les pertes d'eau et la croissance des mauvaises herbes.

Pollinisateur : un insecte pollinisateur est un insecte qui, en butinant les fleurs pour se nourrir, transporte du pollen d'une fleur à une autre et en assure la pollinisation. La pollinisation est le mode de reproduction de certaines plantes, par transport d'un grain de pollen depuis l'étamine (organe mâle) vers les stigmates (organe femelle) ou par autofécondation. En Île-de-France, 3/4 des plantes à fleurs se reproduisent grâce aux insectes polinisateurs.

Régulateurs : certains organismes sont les prédateurs ou les parasites de ravageurs des cultures et limitent ainsi leur développement.

Vivace (ou pérenne) : végétal qui vit plusieurs années et fructifie plusieurs fois ; ses tiges et ses feuilles peuvent disparaître mais son système racinaire reste en place et donne naissance, chaque année, à de nouvelles pousses.

Xylophage : qui se nourrit de bois, surtout en parlant d'un insecte.

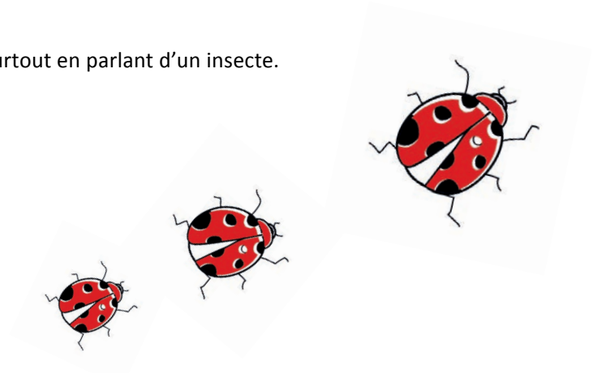

BOÎTE À OUTILS

- **Guide de gestion différenciée à l'usage des collectivités** (Christophe Parisot - édité par Natureparif et l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau (ANVL)) (2009). Les objectifs de ce guide sont de renforcer la biodiversité en créant un cadre de vie agréable et des paysages diversifiés dans les espaces verts des collectivités. Il vous aidera à mener certaines pratiques écologiques (téléchargeable à la rubrique « Publications » sur www.natureparif.fr).

- **Guide du jardin écologique** (créé par le PNR de la Vallée de Chevreuse et Natureparif). Ce guide est destiné en priorité aux résidents de maisons individuelles avec jardin. C'est un guide « prêt-à-imprimer » que Natureparif met gratuitement à disposition des collectivités partenaires qui souhaiteraient l'éditer et le diffuser (téléchargeable à la rubrique « Publications » sur www.natureparif.fr).

- **Guide « Immeuble au vert – sensibiliser à la biodiversité dans les espaces verts de ma résidence »** (Hervé Bressaud - édité par le GDIE) (2013). Ce guide présente des actions simples et conviviales pour faire découvrir la biodiversité aux résidents dans les espaces verts de leur immeuble. Il s'adresse aux associations de locataires, conseils syndicaux de copropriétaires, bailleurs, syndics, structures de quartier ou d'éducation à l'environnement (téléchargeable sur www.gdie-asso.org, ou gratuit sur demande dans la limite des stocks disponibles).

- **Livret « Mon balcon est un refuge LPO »** (Ligue pour la Protection des Oiseaux). Ce livret technique d'aménagement s'adresse particulièrement aux citadins souhaitant accueillir la biodiversité sur leur balcon ou leur terrasse (www.lpo.fr, intégré au kit « Mon balcon est un refuge LPO).

- **Guide « Biodiversité et Bati »** (créé par la LPO et le CAUE de l'Isère). Ce guide très complet propose des solutions techniques afin de prendre en compte la biodiversité dans la construction neuve et la rénovation (téléchargeable sur www.biodiversiteetbati.fr).

- **Jardiner au naturel avec les enfants** (édité par le Graine Ile-de-France). Ce guide présente des clés pour créer et développer son jardin pédagogique, avec des conseils de jardinage écologique et une présentation d'activités de découverte de la biodiversité dont certaines pourront s'appliquer dans vos espaces verts d'immeuble. Il est disponible en librairie (16 €)

- **Faire son jardin en ville**, le guide du jardin partagé (créé par Action Vers l'Avenir (AVA)). Ce guide pourra vous aider si vous souhaiter créer un jardin partagé (disponible gratuitement : www.actionverslavenir.com).

- **Guide « Réaliser des toitures végétalisées favorables à la biodiversité »** : www.natureparif.fr

- **Cahier technique des toitures végétalisées** : www.paris.fr

- **Guide méthodologique du compostage partagé** : www.ademe.fr

- **www.acteursduparisdurable.fr** : Site des acteurs du Paris Durable où sont décrites des actions simples à réaliser dans les espaces verts de votre immeuble pour favoriser la biodiversité et pour mettre en place le compostage collectif.

- **www.fondation-nicolas-hulot.org** : fiches bonnes pratiques « J'habite », et Petit Livre Vert pour la Terre.

- **http://nichoirs.net** : ce site recense des méthodes de fabrication de nichoirs et de mangeoires, et des conseils pour bien les installer.

- **http://www.jardinsdefrance.org** (rubrique « Conseils pratiques ») : vous y trouverez des conseils pour jardiner de façon écologique (notamment pour le désherbage et l'entretien des pelouses)

- **www.eautarcie.com** : site sur les usages écologiques de l'eau

- **www.eco-label.com** et **www.ecolabels.fr**

- **http://lepetitjardinierurbain.fr**

- **http://blogs.paris.fr/compost** et **http://compostproximite.blogspot.fr**

- **www.ecocopro.com**

Certaines structures présentées sur les pages suivantes pourront également vous orienter vers d'autres outils et des informations très utiles.

BONNES ADRESSES

ADAIF
Association pour le développement
de l'apiculture en ile-de-France
www.adaif.fr

Beauvais Diffusion (composteurs)
Z.A de Courtabœuf
6 avenue de Scandinavie
BP 1391958 Les Ulis Cedex A
Tél. : 01 64 46 45 46
www.beauvais-diffusion.com

Comptoir des jardiniers de France
(Semences, arbustes, arbres
catalogue gratuit sur demande)
40 route d'Aulnoy
BP559
59308 Valenciennes Cedex
Tél. : 03 27 46 37 50
www.jardiniersdefrance.com

Connaître et Protéger la Nature
Fédération des clubs CPN
La maison des CPN
08240 Boult-aux-Bois
www.fcpn.org

CORIF
Centre Ornithologique de la Région Ile-de-France
Maison de l'Oiseau
Parc Forestier de la Poudrerie
Allée Eugène Burlot
93410 Vaujours
Tél. : 03 24 30 21 90
www.corif.net

Espaces
Association d'insertion
45 bis, route des Gardes
92190 Meudon
Tél : 01 55 64 13 40
www.association-espaces.org

Fondation Nature et Découvertes
1 avenue de l'Europe
78117 Toussus-Le-Noble
www.fondation-natureetdecouvertes.com

Fondation Nicolas Hulot pour
la Nature et l'Homme
6 rue de l'Est
92100 Boulogne-Billancourt
Tél : 01 41 22 10 70
www.fondation-nicolas-hulot.org

GDIE
Groupe de Diffusion d'Informations
sur l'Environnement
Maison des Associations du 13e
11 rue Caillaux
75013 Paris
www.gdie-asso.org

Graine Ile-de-France
17 rue Capron
75018 Paris
Tél. : 01 45 22 16 33
www.graine-idf.org

Grainetiers Kokopelli
Oasis, 131 Impasse des palmiers
30100 Arles
Tél. : 04 66 30 64 91
www.kokopelli.asso.fr

Halage
Association d'insertion
6 rue Arnold Géraux
93450 L'île Saint Denis
www.halage.fr

Jardiniers de France
40 route d'Aulnoy
59300 Valenciennes
Tél. : 03 27 46 37 50
www.jardiniersdefrance.com

LPO Ile-de-France
Ligue pour la Protection des Oiseaux
62 rue Bargue
75015 Paris
Tél. : 01 53 58 58 38
www.lpo.fr

Maison des acteurs du Paris Durable
21 rue des Blancs Manteaux
75004 Paris
www.acteursduparisdurable.fr

Maison du Jardinage
Parc de Bercy
75012 Paris
plus d'infos sur paris.fr , rubrique Paris au vert

Maison Paris nature
Parc Floral de Paris
75012 Paris
plus d'infos sur paris.fr , rubrique Paris au vert,
et programme sur la page facebook de la Maison
Paris Nature

MNHN
Muséum national d'Histoire naturelle
57 Rue Cuvier
75005 Paris
Tél. : 01 40 79 30 00
www.mnhn.fr et www.vigie-nature.fr

Multi'colors
Association Multi'Colors
2, square d'Amiens
BL1
75020 Paris
Tél. : 06 83 84 32 78
multicolors.org

Nature et Société
Base régionale de plein air et de loisirs de Créteil
9 rue jean Gabin
94000 Créteil
Tél. : 09 53 04 41 05
www.natsoc.asso.fr

Natureparif
84, rue de Grenelle
75007 Paris
Tél. : 01 75 77 79 00
www.natureparif.fr

Noé Conservation
4 rue Liancourt
75014 Paris
Tél. : 01 82 83 34 22
www.noeconservation.org

OPIE
Office Pour les Insectes et leur Environnement
La Maison des insectes
Chemin rural n°7
Domaine de la Minière
78280 Guyancourt
Tél. : 01 30 44 13 43
www.insectes.org

Outils Gouvy
BP48
54380 Dieulouard
Tél. :03 83 23 62 32
www.gouvy.fr

Plante et Planète
134 rue de Charenton
75012 Paris
Tél. : 09 54 72 08 84
www.planteetplanete.org

Profertyl (Culture bio (traitement engrais…)
1 avenue Dubna
14200 Herouville Saint Clair
Tél : 02 31 47 15 90
www.profertyl.fr/web/index.php

SAS (Analyse de la terre)
45160 Ardon
Tél : 02 38 69 26 31
www.saslaboratoire.com

SNPN
Société Nationale de Protection de la Nature
9, rue Cels
75014 Paris
Tél : 01 40 79 34 95
www.snpn.com

Société Fertisol (Lombriculture)
2 rue du Trou-Millot
95420 Clery-en-Vexin
Tél : 01 30 27 20 20
www.fertisol.fr

Société nationale d'horticulture de France
84 rue de Grenelle
75007 Paris
Tél : 01 44 39 78 78
www.snhf.asso.fr

Trocvert
www.trocvert.fr

Ville en Herbes
http://villeenherbes.over-blog.com

Vivacités Ile-de-France
102, avenue Maurice Thorez
94200 Ivry-sur-Seine
Tél. : 01 46 70 95 78
www.vivacites-idf.org

Directeur de la publication et de la rédaction : Hervé Bressaud
Aide à la conception : Dominique Vives
Aide à la rédaction : Dominique Vives, Caroline Gayet, Marie-France Taudière,
Olivier Brane, Komi Ahali
Mise en page et illustration : Agence-Ecole LVB2

Crédits : Caroline Gayet (photos p.30, p.31),
GDIE (photos p.9, p.12, p.13, p.15, p.19, p.20, p.22, p.23 droite, p.25 droite, p.27, p.29, p.32, p.33, p.34 haut et milieu, p.35),
Olivier Horiot (photos p.28 droite), LPO (photos p.8, p.9 droite, p.10, p.16),
OPIE (photo p.14), Christophe Parisot (photos p.25 gauche, p.26), PNR Chevreuse (photos p.18, p.21, p.28 gauche).

Impression Bleupetrole.cfr - 2014

Ce guide s'adresse en priorité à tout conseil syndical de copropriétaires ou à toute association de locataires souhaitant faire évoluer les pratiques de gestion et d'utilisation des espaces verts de son immeuble vers des pratiques plus écologiques. Il peut également servir à des syndics ou à des bailleurs souhaitant améliorer leur gestion des espaces verts, ainsi qu'à des sociétés de jardinage intervenant dans des résidences collectives.

Vous y découvrirez notamment comment accueillir les oiseaux, changer certaines pratiques de plantation, de tonte ou de désherbage pour favoriser la faune et la flore, éviter les traitements chimiques, installer un composteur collectif, économiser l'eau…

Les actions présentées, en plus de favoriser la biodiversité et de permettre une utilisation des espaces verts respectueuse de l'environnement, sont généralement simples à mettre en oeuvre, peu coûteuses, voire génératrices d'économies. Elles participent le plus souvent à l'amélioration du cadre de vie des résidents.

Les espaces verts de votre immeuble sont importants. Ils ont un rôle à jouer dans l'approche écologique que vous pouvez mener pour votre résidence et ils abritent une biodiversité précieuse qu'il est facile de protéger par quelques gestes simples.
Pensez-y !

PORTEUR DE PROJET

GDIE Groupe de Diffusion d'Informations sur l'Environnement
www.gdie-asso.org

PLANETE COPROPRIETE
www.planete-copropriete.com

CONTRIBUTEURS
Pour la réalisation des Fiches

Corif

LPO AGIR pour la BIODIVERSITÉ ÎLE-DE-FRANCE

PARTENAIRES TECHNIQUES
Soutien pour la réalisation du projet

natureparif Agence régionale pour la nature et la biodiversité en Île-de-France

Conception graphique et illustrations

PARTENAIRES FINANCIERS

îledeFrance

MAIRIE DE PARIS

FONDATION NATURE & DECOUVERTES
SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE